

ABONNEMENT.
Somme...
Poste...
On s'abonne...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne...
Réclames...
Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication...

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau...

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS...

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 SEPTEMBRE 1886

CHRONIQUE DE L'APLATISSEMENT

La politique extérieure de M. de Freycinet...
tellement mystérieuse que ses projets n'y comprennent absolument rien.

La République française veut bien toutefois reconnaître que depuis sa rentrée au quai d'Orléans, M. de Freycinet a pris en toutes lettres le contre-pied de la politique extérieure de M. Jules Ferry.

« La partie est engagée, les jeux sont faits; tout d'un coup vous me dites: Le besigue ordinaire ne me plaît plus; jouons le besigue chinois. »

« Un instant après: Non je ne veux plus du besigue chinois, revenons au besigue ordinaire. »

« Hé; mon pauvre ami, besigue ordinaire, besigue chinois ou besigue tonkinois, qu'importe! Si vous avez contre vous les cartes, c'est-à-dire le peuple, vous finirez toujours par perdre la partie. »

Chronique générale.

SUCCÈS CONSERVATEURS

Un certain nombre d'élections aux conseils d'arrondissement ont eu lieu dimanche. Selon son habitude, le ministère a signalé tous les succès républicains et s'est bien gardé de faire connaître les résultats suivants, favorables aux conservateurs:

Canton de Langon (Gironde), M. Léo Ducasse, candidat conservateur, 4,593 voix, élu.

Canton de Saint-André-de-Cubzac (Gironde), M. du Mas de Paysac, candidat conservateur, 945 voix, élu.

Canton de Montsauche (Nièvre), M. Cortet, conservateur, 4,653 voix, élu. M. Guétrot, radical, 4,154 voix.

Canton de Castelmoron (Lot-et-Garonne), M. Tardieu, conservateur, a été élu conseil-

ler d'arrondissement par 952 voix contre 936 données à M. Couleau, républicain.

Canton de Jugon (Côtes-du-Nord), M. Perichon, conservateur, élu.

Canton sud de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), M. Feuillet, conservateur, a été élu.

Canton de Condom (Gers), M. G. Duran, conservateur, a été élu contre M. Boué, républicain.

Soit sur 45 élections qui ont eu lieu dimanche, 7 conservateurs élus et 7 républicains.

Il y a un ballottage à Cenbrin (Pas-de-Calais).

LES DÉPÔTS D'ARMES A VIERZON

L'Agence Havas a transmis aux journaux la dépêche suivante:

« M. Baudin, conseiller général du Cher, adresse une dépêche à l'Intransigeant démentant le récit de France militaire et affirmant que personne ne s'est présenté chez le lieutenant de gendarmerie de Vierzon pour faire la déclaration concernant les chassepots. »

Maintenant, nous lisons dans la France militaire d'aujourd'hui:

« Voici quelques renseignements complémentaires relativement à cette malheureuse affaire sur laquelle nous avons, les premiers, attiré l'attention des pouvoirs publics: »

« L'ouvrier que la faim a poussé à faire des révélations, a supplié de taire son nom par crainte d'être watriné. »

« Aussitôt prévenu, M. le lieutenant de gendarmerie a fait un rapport à ses chefs hiérarchiques, à M. le préfet et à M. le procureur général de la Cour de Bourges. »

« La stupeur de ces différentes autorités a été tellement grande que personne n'a osé agir, on s'est contenté d'informer le ministre de la justice, de l'intérieur et de la guerre, on attend des ordres. »

« Est-ce que ces deux mots, initiative et responsabilité, seraient effacés du vocabulaire en usage dans la magistrature et dans les bureaux de nos juridictions? »

« Les officiers du bataillon cantonné à Vierzon sont navrés de voir la lenteur qu'on apporte au désarmement des grévistes. »

« Nous avons confiance dans l'énergie du ministre de la guerre et nous espérons qu'il adoptera les moyens les plus rapides pour faire rentrer dans les arsenaux des armes qui ont été criminellement détournées. »

UNE NOUVELLE DÉCORATION

Qui donc a dit que le régime républicain méprisait les ordres et décorations, « ces hochets de la vanité »?

La République n'a-t-elle pas inventé l'ordre du Mérite agricole, celui du Mérite industriel, sans oublier l'ordre du Dragon Vert de M. Paul Bert?

Et, comme nous le disions hier, il serait question aujourd'hui, au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, de la création d'une nouvelle décoration, celle du Mérite musical.

Pourquoi pas alors autant qu'il y a de professions et métiers? O simplicité républicaine!

Vendredi dernier a été signé, pour la publication du journal l'Etoile, un acte de société entre M. Alphonse Millaud, directeur, et le général Boulanger, commanditaire.

Le premier numéro de l'Etoile paraîtra le 4^o octobre.

EXPLOSION DE DYNAMITE

A Marseille, lundi, à minuit, une forte cartouche de dynamite, placée sous la porte d'entrée principale des docks, a fait explosion. Le bas d'un des panneaux de la porte a volé en éclats; un des montants a été fendu jusqu'au sommet, les gonds et les ferrements ont été détachés.

A l'intérieur, les vitraux du vestibule ont été brisés; la secousse a dû être terrible, à en juger par l'ébranlement des pierres. Une maison ordinaire, moins solidement

et d'assez mauvais gré: car elle appartenait à cette espèce de gens qui n'ont jamais l'air d'accepter les sacrifices qu'ils font, et auxquels on serait tenté d'en vouloir quand ils remplissent un devoir tant ils y mettent de méchante humeur.

Cette laide petite personne, aigrie par la longue négligence du sort à la doter d'un mari, n'était pas un chaperon bien plaisant pour Mlle de Seigny. Marthe lui fut néanmoins reconnaissante, l'entoura d'affections et de prévenances, et supporta gaie-ment les giboulées qui, de temps à autre, traversaient son mois de mai.

Le monde, moins indulgent, s'écarta peu à peu, après la mort de M. de Seigny. Quelques proches voisins restèrent seuls fidèles à la nièce en dépit de la tante, et le château, — si l'on peut appeler ainsi la vieille maison carrée que flanquait un pavillon surélevé d'un étage, — reprit graduellement cet air de solitude et de demi-abandon qu'il avait un instant perdu. Les allées qui traversaient les prés, en partant du perron, se rétrécirent, envahies par la lente marée de l'herbe.

Les massifs de fleurs les plus éloignés disparurent, sans qu'il y eût d'ordre positif à leur égard. Des pigeons à huppe remplacèrent les paons favoris du baron, et la mauve qui, depuis quinze ans, cherchait à reprendre possession de la cour, derrière le logis, son ancien domaine, s'y maintint bientôt à force de persévérance, et s'éleva

de toutes les fentes de pierre, superbe, en touffes arborescentes, pour le plus grand bonheur des canards dont elle abritait le sommeil et des poules qui, dans ses fleurs, piquaient les abeilles gourmandes.

Marthe et Mademoiselle d'Houllins vivaient là, simplement.

Le matin, Marthe sortait de bonne heure. La messe, presque tous les jours, à la paroisse, éloignée d'un bon quart de lieue et dont le clocher pointait dans les arbres, puis une visite à quelque ferme voisine, un coup d'œil à la valoirie qu'elle dirigeait en réalité et que la tante d'Houllins se-monnaît seulement, l'organisation et la surveillance des cultures potagères confiées au garde-jardinier Séjourné, dit Bubusse, plus souvent encore une course à cheval ou à pied dans les chemins verts, la retenaient une partie de la matinée hors du logis, mais jamais plus tard que midi: car, au douzième coup sonnant, Mademoiselle d'Houllins, droite en face de la soupe fumante, disait inexorablement le Benedicite, et si Marthe n'arrivait pas avant la fin, il y avait giboulée.

Après midi, les deux femmes travaillaient à la couture ou lisaient dans le salon, la vieille assise dans une bergère et la jeune sur un tabouret. Que de points de tapisserie ou de broderie pendant ces longues heures! Le plus souvent, pas une trêve à cette monotonie, pas un coup d'orage qui obli-

geât à courir fermer les fenêtres lavées par la pluie d'hiver ou chauffées par les soleils d'été. Quel-quefois seulement, — trop rarement à son gré, — Marthe, en relevant sa tête alourdie, apercevait, au gué du ruisseau, quelque robe d'amazone. Un éclat de rire traversait le pré. C'était une voisine à cheval qui venait faire visite. Ou bien, du côté de la cuisine, une bonne voix connue s'informait de la santé des habitants de la Cerisaie. C'était ma tante Giron, qui arrivait à pied, et, avant d'entrer au salon, enlevait les épingles de sa cotte de damas, qu'elle avait relevée pour enjamber les échalliers.

Par une de ces après-midi laborieuses et silencieuses, le 10 septembre, un an avant l'époque où commence ce récit, Marthe avait revu, après douze ans d'absence, son jeune voisin, le baron Jacques de Lucé.

Elle savait qu'il était de retour de Paris depuis huit jours. Comment ne l'eût-elle pas su? Tout le monde causait de lui. Elle savait qu'il était grand, élancé, avec une figure fine, des yeux bleus et une légère barbe blonde qu'il teillait en pointe, à la Henri IV. Elle savait encore qu'il avait été faire une visite à M. le curé, et que ces deux hommes si dissemblables, le gentilhomme frais échappé de la capitale et le plus rural des desservants, au bout d'une heure, s'étaient quittés vieux amis. On lui avait même raconté, sans qu'elle le demandât probablement, qu'il aimait la chasse et qu'on l'avait déjà vu courir dans les champs de genêts, en compagnie d'un épagneul noir et ten qui avait le bout du museau blanc. (A suivre.)

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA TANTE GIRON

Par René BAZIN

Les pensées se tournèrent alors vers la tante Giron. Ses parents de Montrevel la rappelleraient à tout moment. On la plaignait; déjà le bruit courait que l'oncle d'Houllins était arrivé à Paris, quand les hommes de loi découvrirent, dans les papiers de M. de Seigny, un testament qui exprimait la volonté du père était que sa fille épousât jamais en Bresse: « Dût-elle vivre à la Cerisaie, disait-il, sous la garde de Dieu, je veux qu'elle demeure, jusqu'à son mariage ou son entrée en religion, dans ce pays où sa mère et moi avons trouvé si bon

la présence de cet ordre formel, Onésime de Seigny, nommé tuteur par le conseil de famille, déclara que, de son côté, il ne pouvait pas non plus, même un jour, pour le bien de sa pupille ou de ses biens, se séparer de la baronne de Seigny, qui vint habiter près de sa tante. Elle s'y décida poussée par son frère

bâtie que cet édifice, eût été certainement détruite par la violence de l'explosion.

On attribue cette tentative criminelle à une vengeance. Une enquête a été commencée la nuit même.

LA FRANCE Envahie par l'Étranger

D'après les statistiques officielles publiées récemment, la situation devient véritablement alarmante. Malgré la progression notable de l'immigration allemande, belge et italienne sous l'Empire, la France, avant 1870, voyait le chiffre de l'élément étranger arriver en plus à quinze pour cent dans l'accroissement annuel de sa population.

De 1872 à 1876, sous la République de l'essai loyal, ce chiffre s'est élevé de quinze à vingt-cinq pour cent.

Sous la République de la juiverie maçonnique, de 1876 à 1881, la proportion de l'élément étranger dans l'augmentation annuelle de la population en France, est de TRENTE-CINQ pour cent, c'est-à-dire de plus d'un tiers.

A quoi il faut encore ajouter 77,000 étrangers naturalisés légalement, sans renoncer à leurs attaches de race et de nationalité.

Pour peu que le régime anti-national de la République se prolonge, il est facile de prévoir que l'élément étranger va devenir prépondérant dans l'accroissement annuel de la population. Cela est d'autant plus grave que, sous le rapport de la fécondité des familles et de la longévité des individus, les statistiques accusent, chez les races étrangères, une immense supériorité.

Tandis que, à l'époque actuelle, sur dix mille habitants, la moyenne des naissances en France est seulement de 245 par an, elle est de 420 en Allemagne, de 370 en Italie, de 322 en Belgique.

La race juive, qui figure pour un chiffre considérable dans la progression, l'emporte sur toutes les autres par sa fécondité qui tient du prodige, et par la longévité.

Ce qui s'est passé de nos jours en Roumanie fait comprendre cette multiplication formidable des juifs en Egypte, malgré les mesures atroces prises par les Pharaons.

Vers 4330, la Roumanie comptait dans sa population à peine 25,000 juifs ; — en 4344 ils étaient 55,000 ; — en 4354 ils atteignaient le chiffre de 160,000 ; — en 4364 on en comptait 500,000 !

C'était une véritable invasion dans ce petit Etat, et l'exode des juifs devenait une question de vie ou de mort pour la Roumanie.

A côté de cet exemple moderne de la rapidité phénoménale de l'accroissement d'une population juive, il est bon de montrer combien cette race l'emporte aussi sur les autres, sous le rapport de la moyenne de la longévité.

Les chiffres que nous puisons dans la statistique publiée en 1855 par M. le docteur C. de Neufville, rendent évidente cette immense supériorité.

Sur le total de la population, la moyenne de la vie est :

Pour le premier quart : chez les chrétiens 7 ans ; chez les juifs, 28 ans.

Pour la moitié : chez les chrétiens, 37 ans ; chez les juifs, 53 ans,

Pour le dernier quart : chez les chrétiens, 60 ans ; chez les juifs, 71 ans.

Quelle est, à l'heure actuelle, l'importance de la population israélite en France ? C'est ce que la statistique ne peut nous révéler. Maîtres du pouvoir par la franc-maçonnerie dont ils ont la direction suprême, les juifs ont eu soin de faire omettre, dans le dernier recensement, la désignation du culte professé par chaque individu. De cette façon, désignés seulement par l'indication de leur origine allemande, portugaise, polonaise, etc., les juifs sont confondus dans le total de la masse étrangère, et ils dissimulent le chiffre de leur progression qui pourrait effrayer.

Un fait que nous avons eu occasion de constater à Paris tout récemment, donnera une idée de ce progrès de l'élément juif dans la classe ouvrière.

Dans un atelier de cuivres et bronzes, où travaillent cinquante ouvriers, le patron a si bien pratiqué la sélection depuis quelques années, qu'on y compte aujourd'hui quarante juifs ; et les dix chrétiens qui restent savent qu'on ne cherche qu'un prétexte pour les éliminer peu à peu.

Il y a donc déjà à Paris assez d'ouvriers israélites, pour qu'on puisse, dans les diffé-

rentes spécialités, arriver à former des ateliers uniquement composés de juifs.

Si maintenant on fait le relevé de tous les israélites qui occupent les plus hauts emplois de l'État au ministère, à la Chambre, au Sénat, à la préfecture de police, dans la magistrature et dans l'armée, on comprendra la gravité et l'imminence de péril relevé par les chiffres irrécusables de la statistique et les enseignements de l'histoire.

VICTOR TAUNAY.

LA GIFLE OBLIGATOIRE

En ce moment, les murs de toutes les villes et de tous les villages de France sont couverts d'affiches blanches destinées à rappeler aux pères de famille qu'ils ne sauraient, sous peine de l'amende ou de la prison, se dispenser d'envoyer leurs enfants à l'école. A cette prévenance de l'administration, il ne manque qu'une chose : c'est de porter également à la connaissance du public la façon dont les instituteurs laïques inculquent l'instruction primaire dans la tête de leurs élèves.

Les documents les plus authentiques ne manquaient pas pour cela à l'administration. Il lui suffisait de donner quelques extraits, intelligemment choisis, des procès qui, à Segré (Maine-et-Loire), à Marciac dans le Gers, à Astaffort dans le Lot-et-Garonne, et dans d'autres localités encore, ont mis dans tout leur jour les procédés aimables dont usent les instituteurs laïques pour stimuler le zèle de leurs écoliers, ouvrir l'intelligence de ceux-ci aux règles de la lecture, de l'écriture, de la numération, et leur aplanir les difficultés du système décimal. Les faits que rapportent à cet égard les journaux *l'Anjou* et *l'Autorité*, et dont nous empruntons le récit à ces feuilles, sont vraiment édifiants.

Les pères de famille y verraient avec une agréable surprise que la méthode employée par ces deux maîtres consiste surtout dans une vaste et rigoureuse distribution de gifles et de taloches, et qu'à défaut d'autres avantages leurs enfants, en fréquentant l'école laïque, porteront certainement les marques de la haute sollicitude de ses fonctionnaires, et de la vigueur de leurs bras.

A Segré, ce sont deux pères de famille qui ont porté plainte devant la justice, trouvant que ce zèle avait été vraiment poussé trop loin et s'était manifesté par des actes trop énergiques. L'un des enfants, objet de cette sollicitude particulière de MM. les instituteurs laïques, avait reçu du maître d'école un si violent coup de poing sur la tête, que la lèvre du pauvre enfant avait été percée de part en part par le porte-plume qu'il tenait à la main, la pointe en l'air. Quant à l'autre enfant, il a dû garder le lit plusieurs jours, à la suite des brutalités dont l'instituteur avait usé à son égard.

A l'audience, les faits n'ont pas été contestés : la gravité des coups ayant été attestée par les médecins, par les gendarmes chargés de l'enquête, par les autres élèves appelés en témoignage.

Et cependant le premier instituteur a été complètement acquitté par le tribunal de Segré, par cette raison « que les gifles ne constituent pas des violences tombant sous l'application du Code pénal. »

C'est la gifle obligatoire, après et avec l'instruction obligatoire.

Quant à l'autre instituteur dont les violences ont obligé sa petite victime à garder le lit pendant plusieurs jours, il a été condamné à 5 fr. d'amende et 4 fr. de dommages-intérêts.

Voilà ce qu'il serait bon, ce qu'il serait loyal, de la part de l'administration, de porter à la connaissance des pères de famille, ne fût-ce que pour les mettre en demeure de s'approvisionner de charpie, de bandages et de vulnéraire, afin de pouvoir soigner leurs enfants lorsqu'ils seront ramenés de l'école dans un état analogue à celui où l'instituteur de Segré a mis ses élèves.

Cette publicité aurait aussi l'avantage de leur présenter le tableau complet des bienfaits de l'instruction laïque, et de ne leur laisser aucun doute sur l'énergie avec laquelle, à l'école communale, on applique la maxime : Qui aime bien, châtie bien.

LES OUVRIERS SOUS LA RÉPUBLIQUE

L'historien Taine nous montre à quel état de misère était réduit l'ouvrier de Paris et des départements lorsque les républicains

de la première République, après avoir guillotiné les honnêtes gens qui les gênaient, vivaient sans contrôle et sans gêne, comme en un pays conquis.

Voici une copie de rapports de police de l'an 1795 : on verra que jamais le peuple n'a été aussi malheureux qu'à cette époque où les citoyens de Paris étaient obligés d'aller à la distribution des vivres comme pendant le siège de 1870-1871.

« Le 4 Germinal (1795), section de l'Observatoire, à la distribution, 41 personnes ont manqué de pain ; plusieurs femmes enceintes ont désiré accoucher sur-le-champ pour détruire leur enfant ; d'autres ont demandé des couteaux pour se poignarder. — Le 24 Germinal, le commissaire de police de l'Arsenal a dit que beaucoup de personnes tombent malades, faute de nourriture, et qu'il enterre considérablement de monde... Le même jour, on dit que cinq ou six citoyens, se voyant sans pain et hors d'état d'acheter d'autres subsistances, se sont jetés dans la Seine. — Le 26 Germinal, dans la section des Amis de la Patrie, la moitié n'ont pas de pain. Trois personnes tombées d'inanition, boulevard du Temple. — Le 20 Floréal, les ouvriers quittent Paris... ils disent qu'on ne peut vivre avec trois onces de pain, et encore de mauvaise qualité. — Le 24 Floréal, les inspecteurs déclarent que quantité de gens tombent malades d'inanition ou se donnent la mort pour ne pas mourir de faim. »

Et cela se continue ainsi pendant plus de trois mois, sans interruption !

« Le jour anniversaire de la Bastille, un ouvrier dit, sur le pont au Change : « Je n'ai pas mangé de la journée ! » Un autre lui répond : « Je ne suis pas rentré chez moi, parce que je ne sais que donner à ma femme et à mes enfants qui meurent de faim. » Et un témoin oculaire écrit à Mallet-du-Pan : qu'il est « journellement témoin de la mort des gens du peuple qui meurent d'inanition dans les rues ; d'autres, et principalement les femmes, ne s'alimentent que d'immondices, de tronçons de légumes gâtés, du sang qui découle des boucheries. Les ouvriers ont généralement réduit leurs heures de travail, parce qu'ils n'ont plus la force nécessaire, et qu'ils sont épuisés, faute d'aliments ! »

Voilà comment les héros de la Convention ont géré les intérêts du pauvre peuple qui en fait ses idoles aujourd'hui.

PAUL SOLEILLET

Une dépêche venue d'Aden nous a annoncé samedi la mort, dans cette ville, de M. Paul Soleillet, l'explorateur bien connu.

Cette nouvelle inattendue causera partout, et notamment dans les cercles scientifiques, une douloureuse émotion, car le défunt possédait toutes les qualités du cœur et de l'esprit qui attirent la sympathie et forment les amitiés. Sa mort est une grande perte pour la France, qu'il avait servie avec un dévouement sans bornes et qui possédait en lui un serviteur d'une trempe exceptionnelle.

Né à Nîmes, en 1842, Paul Soleillet s'était senti dès sa jeunesse attiré par les pays lointains et il avait résolu de parcourir le monde sitôt qu'il le pourrait. A vingt-trois ans, il mettait son projet à exécution et il se joignait à une compagnie d'explorateurs qui se rendaient en Afrique.

Ce premier voyage ne fit que confirmer son goût pour les lointaines aventures et, dès lors, il fut bien résolu à embrasser la carrière si périlleuse et si fatigante d'explorateur. L'Afrique l'avait séduit comme séduit l'inconnu, et c'est parmi les naturels de ce pays qu'il songea à faire pénétrer les germes de notre civilisation européenne.

A partir de 1865, en effet, nous voyons le jeune voyageur attaquer l'Afrique par trois côtés différents et chercher à pénétrer les mystères de ce noir continent. C'est d'abord par le Sud algérien qu'il s'avance dans le Sahara jusqu'à l'oasis d'In-Calah, où deux Européens seulement étaient parvenus avant lui : le commandant anglais Laing et l'allemand Roblfs. Plus tard, c'est dans la région du Sénégal, où il s'avance jusqu'à Sigon-Sikoro, sur les rives du Niger, que nous le retrouvons. Son désir est de faire la route du Sénégal en Algérie, en passant par Tombouctou, mais les autorités françaises s'opposent à ce projet, qu'il est forcé d'abandonner.

Le troisième voyage de Paul Soleillet fut le plus fertile en résultats. Il partit pour le commerce entre cette station et le K... passant par le Choï. Malgré les difficultés qu'il rencontre et les fatigues qu'il a supportées, il atteint enfin son but, grâce à un traité d'alliance qu'il parvient à conclure avec le roi du Choï, Méahik II. Ce souverain se prend d'amitié pour Soleillet et lui laisse convaincre par lui qu'il trouverait un grand avantage à ouvrir des relations commerciales avec nos comptoirs de la mer Rouge et à finir par traiter avec lui.

Pour cimenter cette union, il le combla de présents et lui décerne la croix de son ordre.

Lorsque M. Paul Soleillet revint en France, sa mission dans le Choï terminée, il fut nommé par le roi de la Légion-d'Honneur en récompense des services qu'il avait rendus à la France. Il passa quelque temps à Nîmes dans sa famille, où il se reposa de ses nombreuses fatigues. Puis il vint à Paris, où la Société de géographie lui fit une réception enthousiaste. C'est là que nous le vîmes pour la dernière fois et que nous entendîmes, de sa bouche, le récit de ses périlleuses tentatives.

Avec sa haute stature, sa longue barbe, son regard plein d'énergie, Paul Soleillet présentait bien le type qu'on se fait de l'explorateur.

Sa parole était claire, son langage imagé et dans ses récits il effaçait complètement sa personnalité, pour ne parler que des faits.

En résumé, c'était un homme courageux, intelligent, patriote et modeste.

M. Reclus disait de lui qu'il était « l'homme le plus apte à faire un bon explorateur ». Il aurait pu rendre les plus grands services à la France, malheureusement il a été méconnu et n'a pas été aidé dans ses entreprises.

Louis XIV savait deviner les hommes. Nous sommes loin d'avoir aujourd'hui un Louis XIV.

LA QUESTION BULGARE

La solution de la question bulgare est compliquée. Les journaux russes font allusion aux intrigues de l'Angleterre en Bulgarie en tirent la conclusion suivante qui consiste une annexion déguisée. Cette conclusion doit nous engager à résoudre le problème le plus tôt possible la question bulgare. Le départ du prince de Battenberg écarte la dernière raison qui s'opposait à l'immixtion de la Russie en Bulgarie. Il est tout simplement ridicule de penser que la régence de MM. Stambouloff et Karaveloff empêche la Russie d'agir énergiquement dans ce sens.

L'éloignement du chef du parti qui nous est hostile en Bulgarie rétablit entièrement notre influence dans ce pays.

Reste à savoir si ces prétentions ne seront pas en Orient de graves complications. L'attitude de l'Autriche et de l'Angleterre le font redouter.

L'ATTITUDE DE L'AUTRICHE

Le correspondant de Berlin du *Morning Post* télégraphie à ce journal qu'il est en mesure d'affirmer que le gouvernement austro-hongrois a formellement signifié au cabinet de Berlin qu'il s'opposera à toute tentative de la Russie ayant pour but de porter atteinte aux libertés des divers Etats des Balkans.

Le *Morning Post* ajoute qu'un envoyé spécial a quitté Berlin pour Strasbourg, avec des dépêches importantes pour l'empereur.

L'ATTITUDE DE LA PORTE

On télégraphie de Constantinople au *Times* :

« On annonce que les commissaires turcs en Bulgarie seront rappelés jusqu'à ce que le gouvernement de la Bulgarie et de la Roumélie soit réorganisé. »

On ajoute que si les circonstances cessaient l'envoi de nouveaux commissaires, la Porte enverrait cette fois des chrétiens.

ARMEMENTS EN ANGLETERRE

Un ordre urgent de l'amirauté a été envoyé à l'arsenal de Chatham, à l'effet de hâter le lancement des navires de ce port.

Les instructions disent que s'il est nécessaire, pour assurer le prompt armement des navires, on devra faire travailler les hommes nuit et jour.

L'envoi de ces instructions a causé une certaine émotion ; on les considère en effet comme indiquant la crainte de complications possibles sur le continent.

Les journaux anglais nous apportent des nouvelles très pessimistes. Si nous en croyons leurs informations, le vent de la guerre commencerait à souffler sur la Russie et sur l'Autriche.

Le Times surtout n'est pas rassurant. Il a reçu de Vienne la dépêche suivante :

« Les relations entre l'Autriche et la Russie sont actuellement infiniment plus délicates qu'à l'époque de la guerre russo-turque et du congrès de Berlin.

Jamais, depuis des années, le mot de « guerre » ne s'est présenté aussi souvent dans les colonnes des journaux et dans les conversations des personnages politiques.

Ce n'est pas qu'il y ait un parti de la guerre ni à la cour, ni dans l'armée, ni parmi la population ; mais on craint partout que le cabinet russe, poussé par les passions fougueuses, ne prenne en Bulgarie des mesures qui pourraient compromettre la situation de l'Autriche et entraver l'exécution de son programme du libre développement des nationalités orientales. »

Les Anglais ne seraient pas fâchés que la querelle s'envenimât. Ils prendront part à la lutte lorsqu'elle aura commencé, mais ils ne veulent pas tirer les premiers.

Heureusement qu'à côté de ces informations inquiétantes, il y en a d'autres qui sont plus rassurantes.

La Russie ne ferait rien sans consulter l'Europe, et les puissances signataires du traité de Berlin seront prochainement invitées à commencer les négociations.

Parmi les assertions plus ou moins vraisemblables des journaux étrangers, en voici une qu'on peut tenir pour vraie, sans demander de preuves.

On télégraphie de Rome, 13 septembre :

« La Gazzetta d'Italia dit que tôt ou tard la guerre sera inévitable entre l'Autriche et la Russie. On peut en dire tout autant de la France et de l'Allemagne avec cette différence que la cause de la France semble perdue à l'avance.

« La Gazzetta se demande ensuite de quel côté se rangera l'Italie et elle arrive à conclure que l'Italie, étant donnée l'attitude de la France à son égard, se rangera forcément du côté des ennemis de la France. »

Le journal italien peut être convaincu que nous n'avons pas en France le moindre espoir à cet égard.

Le sentiment public est unanime sur la cause de l'Italie à notre égard et sur sa violence de passer de la menace à l'exécution.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 septembre
Les réalisations qui avaient pesé hier sur le marché ont cessé aujourd'hui et nos rentes ont repris cours en avant : le 3 0/0 est à 83.65, le 4 0/0 à 110.27.

L'action du Crédit Foncier se rapproche du cours de 1.400 qu'il avait perdu dans la séance précédente : on le cote à 1.398.

La situation excellente de cet établissement constatée par ses bilans mensuels attire chaque jour de nouveaux acheteurs.

Le Crédit Lyonnais se tient à 385. Les actionnaires ont tous répondu par anticipation à l'appel du quart, confiants dans l'exécution régulière du programme de M. de Lesseps. Il n'y a pas de retardataires.

Le Crédit Lyonnais est à 540. Rien ne justifie les cours élevés. Personne n'ignore que les actions de la Société sont animées et qu'il lui est des plus difficiles de remuer le capital.

Les obligations des actions de nos chemins de fer sont très recherchées ainsi que le sont les nombreux cours inscrits à la cote.

Nouvelles militaires.

Chaque année, un certain nombre de militaires de la nouvelle classe adressent, au commandant de régiment, une demande à l'effet de connaître la répartition du contingent n'est

arrêtée que dans les premiers jours de novembre.

LES PIGEONS VOYAGEURS AUX MANŒUVRES

Avant-hier matin, 150 pigeons ont été lâchés à Monséur. Ils ont dû retourner à Bordeaux.

Ces expériences sont fort intéressantes et tout permet de croire qu'à l'issue des manœuvres, le service des pigeons voyageurs sera définitivement établi.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira vendredi prochain 17 septembre, à 7 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour :

1. Rectification d'alignement, rue des Écuries.
2. Collège de garçons. — Travaux à faire dans les ateliers.
3. Vote d'un crédit pour le Bureau de bienfaisance.
4. Presbytères. — Réparations demandées par les fabriques.
5. Installation définitive de l'enseignement professionnel dans les écoles communales.
6. Affaires diverses.

Les conseils municipaux sont nommés pour quatre ans. Ils sont renouvelés intégralement le premier dimanche de mai, dans toute la France, lors même qu'ils ont été élus dans l'intervalle.

Les conseils municipaux actuels ayant été élus le 1^{er} dimanche de mai 1884, leur renouvellement devra avoir lieu, par conséquent, le 1^{er} dimanche de mai 1888.

L'année 1887 présentera cette singularité, c'est qu'il n'y aura pendant son cours aucune élection générale de quelque espèce que ce soit.

Par contre, il y aura en 1888 :

- 1^o Elections au Sénat ; renouvellement de la 4^o série élue en janvier 1879.
- 2^o Elections pour le renouvellement de tous les conseils municipaux.

En 1889, au mois de juillet ou d'août, élections pour le renouvellement triennal des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, et, au mois d'octobre, élections à la Chambre des députés pour renouveler la Chambre élue les 4 et 18 octobre 1885 dont le mandat aura pris fin.

Ainsi, en 1887, l'électeur se reposera, chose assez rare en République ; il y a lieu de penser qu'il ne s'en plaindra pas.

Avant-hier, M. H., premier employé de la maison Riverain-Collin, avait, paraît-il, déjeuné avec des huîtres. Dans la soirée, il ressentit un malaise général, puis bientôt de violentes coliques et des maux de cœur. On courut chercher le docteur qui constata un commencement d'empoisonnement par ces coquillages ; avec un traitement énergique, il le rétablit bientôt.

On ne saurait trop rappeler que les huîtres et autres coquillages sont dangereux par ce temps de fortes chaleurs, et ceux qui en mangent commettent une imprudence qui peut leur coûter la vie.

La saison théâtrale s'ouvrira à Angers le jeudi 30 septembre.

Le 9^e corps à Poitiers

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« Pendant deux jours, Poitiers a présenté un spectacle d'une animation inusitée et d'un genre tout particulier.

« L'élément civil, pour nous servir d'une expression d'une opérète d'antan, était complètement noyé dans l'élément militaire. C'est samedi, vers deux heures, que le 9^e corps a fait son entrée à Poitiers. A ce moment, nos places et nos rues présentaient l'aspect le plus pittoresque ; ce n'étaient partout que régiments traversant les rues, musique en tête, pour gagner leur lieu de dislocation. Sur la place d'Armes, le 66^e avait fait halte, pendant que l'on préparait ses cantonnements ; et dans les rues,

ce furent bientôt de longues files de soldats à la recherche du gîte qui leur était dévolu. Les malheureux avaient l'air harassé ; dans le rang, lorsqu'ils défilaient au son de la musique militaire, ils faisaient encore assez bonne figure et marchaient d'un pas relevé ; mais là, quand ils s'en allaient de porte en porte, tirant le pied et remontant péniblement leur sac d'un coup d'épaule, on était tenté de se demander si c'étaient bien les mêmes que l'on avait vu quelques instants auparavant. Un peu plus tard, c'était une autre métamorphose : cirés, brossés, ayant remplacé la petite veste par la capote, on les trouvait se promenant dans les rues en flâneurs qui n'auraient pas eu huit jours de grandes manœuvres dans les jambes.

« Les lignards dominaient, mêlés aux chasseurs à pied, logés au grand Séminaire et dans la rue des Basses-Treilles ; quant aux cavaliers, c'est à peine si on en apercevait quelques-uns, cantonnés qu'ils étaient, les chasseurs dans le faubourg du Pont-Neuf et le bas de la rue d'Orléans, et les dragons au Breuil-Mingot et dans les environs. Le cantonnement était réparti d'une façon assez inégale ; il a pesé plus lourdement sur le quartier nord que sur le quartier sud. Tous les grands établissements de la ville, le grand Séminaire, le Lycée, la Grand'Maison, l'ancien collège Saint-Joseph où l'on avait mis quinze cents hommes, la Salle des pas perdus du Palais de justice, etc., etc., avaient reçu des quantités considérables d'hommes ; malgré cela, bien nombreux encore ont été ceux cantonnés chez l'habitant. L'accueil qu'ils ont reçu a été partout excellent et chacun a fait son possible pour qu'ils fussent le moins mal possible, et nous croyons que nos braves soldats s'en iront satisfaits de la façon dont on les a reçus. Des gens qui, par exemple, ont exploité sans vergogne la situation, ce sont les marchands de paille, qui ont maintenu le prix de la botte à un taux absolument exorbitant.

« Le général en chef et son état-major, le général Baillo, et l'intendant militaire du corps d'armée étaient descendus à l'hôtel de France. Le général de Beaufort et les services sanitaires étaient installés à l'hôtel des Trois-Piliers ; l'hôtel du Palais avait reçu le général Duffis. Tous nos hôtels, d'ailleurs, regorgeaient d'officiers de tous corps et de tout grade. »

Dimanche, dans l'après-midi, les musiques des différents régiments se sont fait entendre sur plusieurs points, sur la place de la Préfecture, à Blossac, sur la place d'Armes, d'où est partie le soir une retraite monstre qui s'est répandue dans les différents quartiers, chaque musique regagnant séparément le cantonnement de son régiment.

Lundi matin, à 8 heures, M. le général Carrey de Bellemare a passé la revue des troupes, dans la vaste plaine située entre les routes de Chauvigny et de Lussac, en face le cimetière de la Pierre-Lévée. Les troupes occupaient une étendue de plusieurs kilomètres : l'infanterie était rangée en bataille sur une seule ligne faisant face à la route de Limoges ; la cavalerie et l'artillerie occupaient l'aile gauche. Le général en chef est arrivé à 8 heures. Il a passé devant le front des troupes au grand trot, et le défilé a commencé aussitôt.

NANTES.

La réunion des jardiniers. — Samedi soir, à 5 heures et demie, dit l'*Espérance du Peuple*, plus de 500 jardiniers étaient réunis, à Barbin, dans la grande salle de M. Victor. Ils s'y étaient donné rendez-vous pour prendre des résolutions concernant l'établissement de deux ou trois marchés sur les communes de Doulon et de Chantenay, dans le cas où l'Administration municipale persisterait à vouloir taxer leurs charrettes d'un droit de 20 centimes.

Ils n'ont point eu la peine de discuter longuement : les délégués sont arrivés porteurs d'une bonne nouvelle ; ils étaient accompagnés de M. Vivier, conseiller municipal, qui avait été invité par les intéressés à les assister dans cette réunion.

Nous nous souvenons que le nouveau tarif des droits de stationnement, appliqué depuis le 1^{er} septembre, en outre qu'il augmentait du double les droits de place, frappait d'un droit de 0,20 toute voiture ou charrette stationnant aux abords des marchés, mais dans certains cas, auxquels n'avait pas songé certainement M. Normand lorsqu'il a fait dresser 4 ou 500 procès-verbaux pour refus de paiement.

Tous les adversaires politiques du nouveau conseiller général du 1^{er} canton, lui en voulant à mort, ont pensé que c'était une occasion ou jamais de le couler. Aussi, qu'ont-ils fait ? Ils ont répandu dans tous leurs journaux que l'augmentation des droits était due à M. Vivier ; qu'il en était le seul responsable, et beaucoup de le croire et de le lui reprocher.

C'est en apprenant cela en voyage que M. Vivier n'a pas hésité à accepter l'invitation qui lui était faite d'assister les jardiniers à leur réunion de samedi. Il n'a pas eu de peine à prouver qu'un rapporteur d'une commission n'en est que le secrétaire ; il ne fait pas la loi, il inscrit seulement les décisions et observations des membres qui composent la commission, sans être l'auteur des projets qui lui sont soumis.

M. Vivier affirme que le nouveau tarif est l'œuvre de l'Administration actuelle ; que s'il y a fait opérer quelques changements, ce sont des réductions et non des augmentations ; qu'il le prouverait facilement si M. le Maire voulait bien lui confier le dossier.

Arrivant enfin au point litigieux, M. Vivier explique que l'erreur de l'Administration provient d'un membre de phrase qui a été oublié au paragraphe 40 du chapitre 1^{er} ; autrement, comment expliquer la répétition de cet article au chapitre 3 ?

Je vois avec plaisir, dit en terminant M. Vivier, que M. le Maire de Nantes a fini par comprendre l'interprétation vraie du tarif en question, en ne réclamant rien pour les charrettes si elles ne stationnent pas plus de deux heures et demie aux abords des marchés, et en assurant, en présence de M. le Commissaire central, qu'il ne serait pas donné suite aux procès-verbaux.

Plusieurs observations sont échangées entre les délégués, M. Vivier et les marchands : après quoi tous se retirent contents, mais prêts à lutter de nouveau si de nouvelles vexations leur étaient imposées.

BILAN DE LA CRIMINALITÉ

Rarement la cour d'assises de la Sarthe avait été aussi chargée qu'à la session qui vient de se clore, et qui a duré cinq jours francs.

Elle comprenait quatorze accusés, dont trois ont été acquittés.

L'arrondissement de Saint-Calais s'y est acquis une triste réputation : six accusés, dont la plupart en sont originaires, y ont perpétré leurs crimes.

Le jury a prononcé un verdict affirmatif concernant un abus de confiance, un faux en écritures publiques, deux vols qualifiés, et six attentats à la pudeur.

Trois de ces attentats ont été commis par des vieillards de 74, 73 et 76 ans.

L'ensemble des peines prononcées forme un total de 198 mois de prison et 30 années de réclusion. La peine des travaux forcés n'a pas été appliquée ; trois condamnés subiront la peine de la relégation.

On annonce la mort subite, à Solesmes, de dom Sarlat, capitaine de frégate en retraite, officier de la Légion d'Honneur, âgé de cinquante-six ans, qui entra dans l'ordre des Bénédictins il y a quelques années, à la suite de circonstances douloureuses que l'on n'a pas oubliées, dans sa ville d'origine, Rochefort-sur-Mer.

Lorsque les gendarmes vinrent pour l'expulser de l'abbaye de Solesmes, il avait la croix d'honneur sur sa poitrine ; et au lieu de le saisir au collet, on lui présenta les armes.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Librairie ABEL PILON, rue de Flaurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^e, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française ;
de toutes les Partitions et Publications musicales ;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Jeux-Forces, Gravures en Couleur, etc.
AU MÊME PRIX QU'CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE
ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ACTE DE SOCIÉTÉ.

Suivant acte passé devant M^e PINAULT, soussigné, et son collègue, notaire à Saumur, le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré à Saumur le huit du même mois, folio 61, recto, case 1, par M. RAISON qui a perçu cent francs pour tous droits.

M. RENÉ MENIER-GUÉRET, négociant, demeurant à Saumur, rue de Lorraine, n° 20.

Et M. RENÉ-ÉUGÈNE MENIER fils, négociant, demeurant mêmes ville et rue.

Ont formé entre eux une Société en nom collectif pour la fabrication et la vente en gros et en détail des agrafes et crochets pour couvertures en ardoises et la vente des ardoises et bois d'ouvrage en France et à l'étranger.

La raison et la signature sociales sont : *Menier fils et Compagnie.*

Le siège social est à Saumur, rue de Lorraine, n° 20 ; il peut être transféré ailleurs.

La durée de la Société est de 5 ans consécutifs à compter du 1^{er} septembre 1886.

Le fonds social a été fixé à soixante-un mille francs (61.000), composés de : 46.000 fr. formant la mise de M. Menier père, représentée en marchandises, ustensiles et matériel à l'usage de son commerce, déjà fournis par lui.

Et de 15.000 francs en espèces que M. Menier fils s'est obligé à verser dans la caisse de la Société, au cours de sa durée, par cinquième ; tous les ans, sans intérêts.

De plus, MM. Menier ont apporté à la Société leur clientèle, toutes leurs relations commerciales, leurs brevets d'invention et leurs marques de fabrique.

Chacun des associés a la signature sociale, mais il ne peut en faire usage que pour les affaires de la Société inscrites sur les livres.

M. Menier fils a seul la gestion et l'administration de la Société, sans pouvoir faire aucun commerce autre que celui de la Société ; il est seul chargé de la comptabilité et de la correspondance.

En cas de perte du quart du capital social, la Société pourra être dissoute. Aucun associé ne peut substituer un tiers à ses lieu et place dans la Société, ni vendre à un tiers tout ou partie de ses droits dans ladite Société sans le consentement exprès et par écrit de l'autre associé qui aura toujours le droit de préemption ; toute cession ne sera valable qu'autant qu'elle sera faite par acte notarié, signifié à l'autre associé.

Le dépôt d'une expédition dudit acte de Société a été fait ce jourd'hui quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-six, aux greffes du Tribunal de

commerce de Saumur et de la Justice de paix du canton sud de Saumur.

Pour extrait,
PINAULT.

Étude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, 266 PIEDS D'ARBRES

Complantés sur la ferme de l'Île Trotouin, Située en face le bourg et commune de Dampierre.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches, et s'adresser audit M^e MARCOMBRE. (617)

A LOUER DE SUITE Maison meublée

Avec Remise, Écurie et Jardin, Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 4.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (644)

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON

Avec Écurie et Jardin, Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A VENDRE GRAND CHOIX D'OBJETS MOBILIERS

De toute sorte. Prix avantageux. S'adresser rue de Visitation, 16.

A GÉNER PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN EXCELLENT PHAÉTON

D'OCCASION. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernoi.

A VENDRE A L'AMIABLE UNE BELLE MAISON D'HABITATION

Au bourg de Vernoi, Composée de : salon, salle à manger, autre petite salle à manger et trois chambres, cuisine, le tout au rez-de-chaussée ; cinq chambres hautes, le tout plafonné et en bon état ; trois caves, écurie, remise, cours et jardins, le tout contenant environ 16 ares.

Cette maison présente toutes les commodités possibles.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e BENARDEAU, notaire à Vernoi, chargé de pouvoirs.

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON

Parfaitement logeable et en bon état, Au bourg de Parçay, canton de Noyant.

Composée de sept chambres, greniers, cave, buanderie, écurie, remise, cour et jardin, le tout contenant environ 18 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. VERNEAU, ancien notaire à Vernoi. (633)

A VENDRE A L'AMIABLE, LA COUPE

DU PELVENEAU

Contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares, dépendant de la terre de Brézé.

S'adresser aux gardes de la terre de Brézé pour visiter la Coupe, et, pour traiter, à M. VOLLAND, régisseur.

A LOUER PRÉSENTEMENT PORTION DE MAISON

Au premier étage, Située rue Haute-Saint-Pierre, n° 5.

Composée de trois chambres à coucher, d'une salle à manger et d'une cuisine.

S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, n° 3.

La Chasse est interdite sur les propriétés de M. BEAUFILS-ANDOUIN, dans les communes de Varennes, Villebernier et Russé.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES

RUËCHE

SCULPTEUR SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains. M. RUËCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables. Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20, SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant sur 223 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 82 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 481 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 SEPTEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	83 45	83 60	Est	807 50	807 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	521
3 % amortissable	85 60	85 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1227 50	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	522	Est	389	388 25
3 % (nouveau)	82 87	83	Midi	1150	1150	— 1865, 4 %	519	521 50	Midi	388	388 50
4 1/2 %	106 20	106 10	Nord	1580	1540	— 1869, 3 %	409 75	408	Nord	395 50	398 50
4 1/2 % (nouveau)	109 95	110 17	Orléans	1342 50	1343 75	— 1871, 3 %	398 75	399	Orléans	391	389 25
Obligations du Trésor	511	510 50	Ouest	876 25	877 50	— 1875, 4 %	522	522 25	Ouest	389 50	388 50
Banque de France	4070	4080	Compagnie parisienne du Gaz	1428	1422 50	— 1876, 4 %	521 75	521 75	Paris-Lyon-Méditerranée	387 50	388
Société Générale	458 75	458 75	Canal de Suez	2000	2002 50	Bons de liquid. Ville de Paris	530 50	531	Paris-Bourbonnais	388	388
Comptoir d'escompte	1000	998 75	C. gén. Transatlantique	490	488 75	Obligations communales 1879	476	476 50	Paris-Bourbonnais	388	388
Crédit Lyonnais	542 50	542 50	Russe 5 0/0 1870	100	100 25	Obligat. foncières 1879 3 %	476	477 50	Canal de Suez	594	592 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1395	1400				Obligat. foncières 1883 3 %	381 50	381 25			
Crédit mobilier	256	252 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS							
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 12	6 54	10 32	1 56	8 34	8 34	Loudun	8 42	1 53	9 11	10 10	10 10	Saumur	3 08	6 55	9 43	1 21	3 48	7 10
Saumur (état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	8 30	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 13	10 10	St-Martin	7 08	9 26	1 33	3 48	7 10
Nantillyhalte	2 10	7 04	8 37	10 45	2 03	8 43	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	St-Clément	7 15	9 33	1 40	3 48	7 10
Varr.-Chacé	7 10	8 48	10 52	1 22	8 49	8 49	— (dép.)	6 58	1	2 23	5 03	9 54	10 30	Les Rosiers	7 29	9 41	1 47	3 48	7 10
Brézé s.-Cyr.	7 18	9 02	11	1 22	8 50	8 50	Brézé s.-Cyr.	7 19	1	2 38	5 17	10 09	10 30	La Ménitré	3 31	7 35	9 53	1 57	3 53
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	8 46	Varr.-Chacé	7 28	1	2 46	5 24	10 17	10 30	Angers	3 38	8 23	10 41	2 40	4 20
— (dép.)	2 38	7 38	11 24	2 22	8 47	8 47	Montreuil (a)	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47						
Thouars	2 57	8 06	11 57	2 41	9 37	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57						
Loudun	8 09	8 09	3 16	3	9 52	9 52	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	10 55	10 57						

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Certifié par l'imprimé sur soussigné.